



Fédération Française de Carrosserie  
Industries et Services

# FFCDIRECT

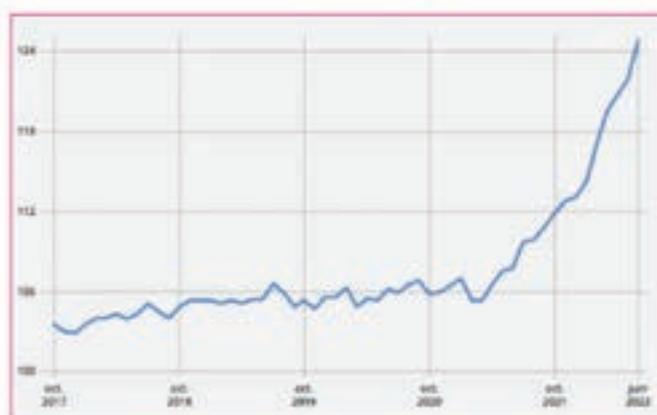
LES DERNIÈRES NEWS CARROSSERIE

## L'indicateur de production FFC-INSEE est né !



**A** la demande de nombreux adhérents, la FFC et son président Patrick CHOLTON, ont décidé de mettre en place un indicateur précis des évolutions de prix des principales composantes de vos métiers. Chaque mois, vous suivrez ainsi les évolutions en indice des prix de production en carrosseries automobiles, remorques et semi-remorques, mais également les produits de la sidérurgie, de l'aluminium, du cuivre, des composants et cartes électroniques. A retrouver également sur notre site Internet.

### Carrosseries automobiles, Remorques et Semi-Remorques



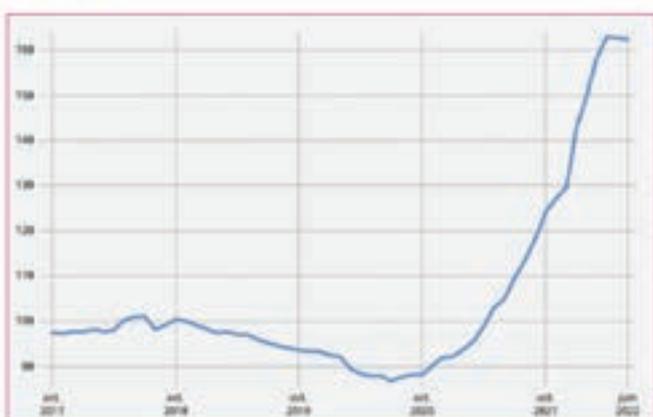
Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Mai 2022	Juin 2022
102,5	104,8	105,3	105,8	121,9	134,8

Base 100 : Oct 2015



Fédération Française de Carrosserie  
Industries et Services

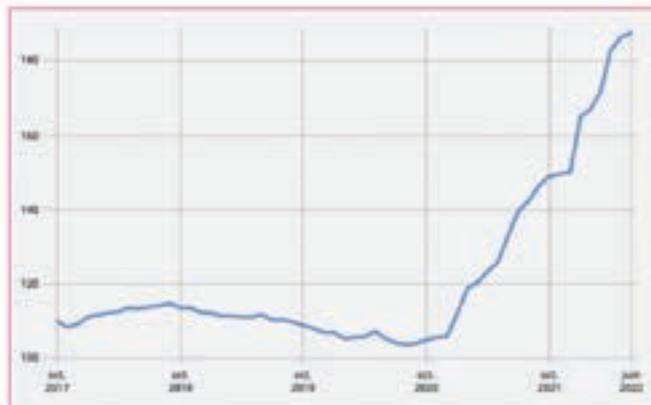
### Produits de la Sidérurgie et de la première transformation de l'Acier



Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Mai 2022	Jun 2022
100,1	103,7	100,8	104,9	186,5	187,6

Base 100 : Oct 2015

### Aluminium



Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Mai 2022	Jun 2022
97,5	100,4	93,6	98,2	161,7	182,2

Base 100 : Oct 2015

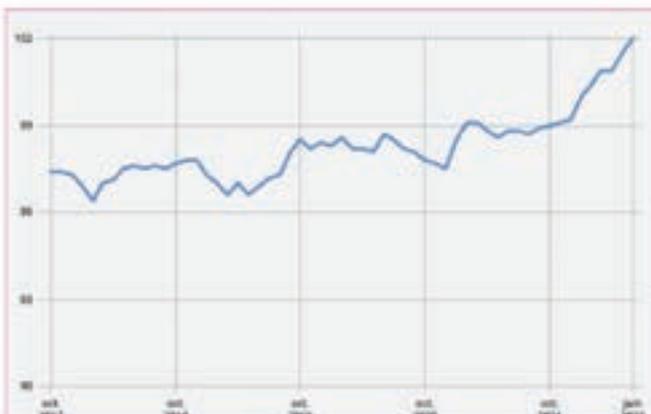
### Cuivre



Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Mai 2022	Jun 2022
104,3	102,1	103	106,4	167,8	162,7

Base 100 : Oct 2015

### Composants et cartes électroniques



Octobre 2017	Octobre 2018	Octobre 2019	Octobre 2020	Mai 2022	Jun 2022
97,4	97,7	95,5	97,8	100,8	102

Base 100 : Oct 2015

## La FFC organise les premières Rencontres de la Filière Automobile sur Equip Auto

**A l'image de l'évènement organisé pour la filière du véhicule industriel et urbain, la FFC duplique le concept pour l'Automobile et présentera ses premières Rencontres de la Filière lors du salon Equip Auto le 19 octobre prochain. Une matinée d'échanges consacrée au business additionnel des carrossiers, avec pour fil rouge le recours direct.**

Les Rencontres de la Filière Automobile 2022 se donnent pour mission d'améliorer la rentabilité des ateliers.

Très utilisé dans de nombreux pays européens, le Recours Direct est encore peu répandu en France. Pourtant, c'est une procédure de gestion des sinistres hors agréments particulièrement intéressante pour les réparateurs, les experts et les clients.

Il s'agit, dans le cas d'un sinistre non responsable, d'expliquer à l'automobiliste qu'il peut s'adresser directement à son réparateur, qui mandatera un expert indépendant, chargé des démarches avec l'assureur du tiers responsable. Autrement dit, le client ne déclare plus le sinistre auprès de sa propre assurance.

Les intérêts sont multiples. Les coûts matériels, mais également immatériels (transports, hébergements, dépannage...) le cas échéant, sont pris en

charge. De plus, le travail du réparateur est facturé à l'assureur à son juste prix, hors convention d'agrément et hors convention IRSA. Enfin, le travail de l'expert est valorisé et également payé à son juste prix.

Lors de cette grande conférence, des spécialistes de la FFC, ainsi que des avocats, des experts automobiles, viendront expliquer cette procédure simple, et en détailler les nombreux bénéfices.

A l'issue de la réunion ouverte à tous, la FFC conviera les participants à un cocktail pour fêter les 22 ans de TRIBU, la plateforme de gestion de sinistres automobile par cession de créance, qui réalise aujourd'hui près de 12 000 dossiers mensuels.

Nous vous donnons tous rendez-vous sur Equip Auto, à l'Espace 2000 dans le hall 1 de Paris Expo – porte de Versailles le mercredi 19 octobre de 9h30 à 11h.



## Félicitations au CFA de la FFC

Le CFA de la FFC, basé à Villeneuve la Garenne (92), enregistre cette année encore, des résultats exceptionnels. L'ensemble de la filière adresse ses félicitations aux nouveaux professionnels de qualité qui intègrent la filière. Nul doute qu'ils sauront porter la voix de la carrosserie française au plus haut niveau.

Spécialités/Diplômes	Session 2022			Taux de réussite 2021	Taux de réussite 2020
	Présents à l'examen	Admis	Taux de réussite		
CAP Réparation des carrosseries	8	8	100 %	100 %	100 %
CAP Peinture en carrosserie	12	12	100 %	100 %	100 %
CAP Maintenance des véhicules Option Voitures Particulières	10	10	100 %	100 %	100 %
Bac Pro Réparation des carrosseries	15	13	87 %	100 %	89 %
Bac Pro Maintenance des véhicules Option Voitures Particulières	16	15	94,00 %	89 %	100 %
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>96,13 %</b>	<b>97,80 %</b>	<b>97,80 %</b>



## Les jeunes de la Filière : Romain DUVAL

La fin de l'année scolaire approche et la Fédération Française de Carrosserie est partie à la rencontre de Romain DUVAL, actuellement en terminal BAC Pro réparation de carrosserie au GARAC, l'école nationale des professions de l'automobile, situé à Argenteuil (95100) et dont la FFC est administrateur.



L'occasion d'échanger avec un jeune apprenti afin de connaître son quotidien, sa vision de la filière et ses perspectives dans celle-ci.

L'arrivée de Romain dans le monde de la carrosserie s'est faite un peu par hasard. On pourrait parler d'un « coup de foudre ».

« Mon père était carrossier RATP sur les bus. Pour mon stage de 3<sup>ème</sup>, il y avait un petit garage près de chez moi, je me suis dit, pourquoi pas tenter ma chance là-bas. » nous raconte-t-il.

Le hasard fait bien les choses : « J'ai découvert le métier grâce à ce stage. Je me suis épanoui très vite. Nous sommes très manuels dans la famille, ça me correspondait bien ! ».

Romain à très vite eu envie de rentrer dans le monde du travail. Si bien qu'une fois en terminale, il décide de faire cette année en alternance dans une carrosserie à Méry-sur-Oise (95).

Romain nous raconte qu'il lui a fallu un temps d'adaptation pour trouver

un équilibre entre les cours en le travail en entreprise : « Je suis sur un rythme d'alternance 1 semaine cours, 1 semaine entreprise. Il y a une charge mentale au lycée, et une charge physique au travail, qu'il faut bien savoir gérer ».

Selon lui, il faut être passionné, travailleur et perfectionniste pour réussir dans ce milieu.

Il insiste aussi sur le fait de faire des stages, afin de découvrir pleinement le métier : « Certains ne se plaisent pas car le travail est trop physique, par exemple. C'est pourquoi il est important de bien découvrir ce milieu avant de se lancer pleinement dans l'aventure ».

Romain nous parle ensuite d'une réalisation dont il est très fier, effectuée en entreprise :

« On a travaillé sur un Berlingo utilitaire. Le but était de remplacer tout le côté gauche, juste en gardant le brancard. On a dû tout enlever, redresser le plancher ainsi que le bas de caisse, on a

tout refait ! On a travaillé à 2 dessus, ça a duré quelques semaines. On travaillait avec des métaux nécessitant des protections pour les yeux. C'était très physique, ça m'a marqué, c'était super, je me suis éclaté. Le véhicule était KO au début, et on a réussi à le remettre sur pieds ! On était contents de notre travail. »

**Une belle preuve de confiance pour les jeunes de notre filière, qui en sortent grandis, pleins de mérite, et déterminés à poursuivre le bon travail.**

Enfin, concernant son avenir, Romain est très clair : « Je vais poursuivre avec un CAP peinture pour 1 an en alternance. Ça me plaît car je touche à tout dans la carrosserie où je suis. J'envisage ensuite de signer un CDI car mon employeur me fait confiance ! »

Encore une fois, une belle preuve que la jeunesse de notre filière est travailleuse, déterminée et passionnée ! La bienveillance et la confiance des employeurs a un fort impact sur les jeunes apprentis !

Pour rappel, le GARAC est une école technique composée d'un lycée polyvalent privé sous contrat d'association avec l'État et un Centre de Formation d'Apprentis sous convention avec la Région.

On y retrouve l'enseignement de CAP, de BAC PRO, de BTS et Licence Professionnelle en lien avec la réparation et construction des carrosseries, la peinture de carrosserie, les métiers du commerce et de la vente, ou encore la maintenance de véhicule.

Merci à Romain DUVAL pour sa disponibilité et son énergie. A très vite pour un nouveau portrait des jeunes de la filière !

# Un nouvel Opérateur Qualifié UTAC en Nord Vendée !

Sous l'impulsion de son dirigeant, Jean-Philippe ROY, et accompagnée par la FFC CONSTRUCTEURS, la TPE Roy Carrosserie devient Opérateur Qualifié VUL et PL.

**S**ource d'autonomie, gage de qualité et de réactivité, la qualification par les experts UTAC est largement reconnue et plébiscitée par la filière : partenaires, clients, concessionnaires, DREAL...

En septembre dernier, Jean-Philippe ROY, dirigeant depuis 2014 du carrossier constructeur éponyme, souhaite donner une nouvelle dynamique à son entreprise et lance le projet Opérateur Qualifié UTAC. Pour garantir sa réussite, il mobilise l'ensemble des collaborateurs et fait appel aux services proposés par la FFC CONSTRUCTEURS.

L'accompagnement débute par une session de formation théorique sur la qualification, les bases réglementaires et enfin la trame d'un système qualité. Puis s'enchaîne, au travers de visioconférences régulières, une période de co-construction du manuel qualité propre à l'entreprise et l'intégration d'une trentaine de procédures et outils indispensables et adaptés aux spécificités de la carrosserie construction.

La Responsable Qualité, Tiffany ROY, est garante de l'application du système qualité et surtout de la conformité finale du véhicule. C'est dans ce sens que la veille réglementaire est mise en place et intégrée grâce aux services FFC CONSTRUCTEURS.

Mi-janvier, il est déjà temps pour la FFC CONSTRUCTEURS de mener un pré-audit pour valider les acquis en termes de système qualité mais aussi d'évaluer la conformité finale du véhi-



cule présenté. Les remarques sont enregistrées dans un rapport tandis que les collaborateurs reçoivent une attestation d'accompagnement.

La carrosserie est donc déjà prête au printemps lorsque l'audit officiel UTAC est planifié. Après la mise en place d'un plan d'actions correctives soldant les remarques de l'auditeur UTAC, la carrosserie ROY obtient son attestation de qualification initiale VUL et PL pour les 12 prochains mois. Rendez-vous est donné l'année prochaine pour préparer le premier renouvellement.

La FFC CONSTRUCTEURS félicite les 5 collaborateurs de Roy Carrosserie pour leur engagement et ce succès obtenu dans un délais très court, preuve, s'il en est, que la qualification UTAC est accessible à toutes les typologies de carrossiers constructeurs.

Implantée en Vendée, ROY Carrosserie est une entreprise familiale depuis trois générations. Elle carrosse des châssis

(VUL et PL), fabrique des plateaux pour les transports polyvalents et propose le SAV. On peut citer également : les kits chariots embarqués, les bâches publicitaires ou non, les ridelles et les fourreaux. Le montage des hayons, la mise en service et le contrôle périodique en interne est aussi apprécié par les clients. ROY Carrosserie c'est aussi l'emploi des métaux types tube, rond, tôle acier, inox ou aluminium qui sont pliés, découpés ou poinçonnés à la demande. Enfin l'activité amène aussi à proposer des véhicules à la location et à l'achat avec un parc renouvelé régulièrement.

L'équipe de Roy carrosserie met ses compétences et son savoir-faire au service du client.

Contact : Jean Philippe et Tiffany ROY  
contact@carrosserie-roy.fr  
5, rue Louis LEPINE 85500  
LES HERBIERS  
02 51 91 09 56  
carrosserie-roy.fr

**Pour en savoir plus sur l'accompagnement des adhérents de la FFC CONSTRUCTEURS dans leur démarche d'obtention, de renouvellement ou de maintien de l'agrément Opérateur Qualifié UTAC VUL et PL, nous vous invitons à contacter [sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org](mailto:sylvain.chevallier@ffc-constructeurs.org) ou [rolando.soares@ffc-constructeurs.org](mailto:rolando.soares@ffc-constructeurs.org)**

## 6 Juillet 2022 : Entrée en application du Règlement de Sécurité Générale GSR II

Publié en 2019 par la Commission Européenne, le nouveau Règlement de Sécurité Générale (Global Safety Regulation II) s'inscrit dans la continuité de la version précédente du GSR initial publié en 2009. Ce texte a pour vocation de poursuivre l'adaptation des prescriptions techniques en vue d'améliorer la protection des usagers vulnérables mais aussi de réduire le nombre de victimes d'accidents de la route grâce aux progrès techniques dans le domaine des systèmes avancés de sécurité des véhicules qui offrent de nouvelles possibilités. Dans cette optique, afin de minimiser le nombre de blessés graves et de tués, les parties prenantes ont considéré qu'il était nécessaire d'introduire un ensemble de mesures fondées sur des technologies modernes et fiables.

La Commission a aussi introduit dans ce nouveau règlement, les prescriptions déjà existantes pour certaines catégories de véhicules concernant plusieurs dispositifs de sécurité (par exemple : systèmes avancés de freinage d'urgence, systèmes de surveillance de la pression des pneumatiques...) afin qu'elles s'appliquent à toutes les catégories de véhicules.

Enfin, la Commission Européenne estime que les progrès en matière d'automatisation des véhicules sont en mesure d'apporter une contribution considérable à la réduction du nombre

de victimes de la route, étant par ailleurs estimé à plus de 90 % la part des accidents de la route résultant au moins en partie d'une erreur humaine. Les véhicules automatisés reprenant progressivement les tâches du conducteur, des règles et prescriptions techniques harmonisées applicables aux systèmes de ces véhicules, y compris en ce qui concerne une assurance vérifiable de sécurité lors de la prise de décision par le véhicule lui-même, devaient être adoptées au niveau de l'Union.

La FFC CONSTRUCTEURS a recensé dans la synthèse ci-dessous les nouvelles prescriptions exigées pour **les nouvelles réceptions par type** pour les véhicules de **catégorie N et O** qui rentrent en vigueur uniquement à partir du 6 juillet 2022 :

- Systèmes de détection de piétons et de cyclistes au démarrage
- Système de surveillance de l'angle mort pour la détection des vélos
- Détection en marche arrière et sensibilisation du conducteur aux usagers vulnérables de la route derrière les véhicules
- Surveillance de la pression des pneumatiques (comprenant les (semi) remorques)
- Protection du véhicule contre les cyberattaques
- Adaptation intelligente de la vitesse

- Signal d'arrêt d'urgence
- Facilitation de l'installation d'un éthylomètre antidémarrage
- Avertisseur de perte d'attention et de somnolence du conducteur
- Système de surveillance de la disponibilité du conducteur
- Enregistreur de données d'événement (- 3,5 T)

Ces prescriptions deviendront à terme une obligation au moment de l'immatriculation deux ans après la mise en œuvre des nouvelles réceptions.

Afin de se projeter encore sur un horizon plus lointain, le texte prévoit aussi les prescriptions suivantes qui rentreront en vigueur à partir de 2024 :

- Vision directe des véhicules lourds
- Avertisseur avancé de distraction du conducteur
- Enregistreur de données d'événement (+3,5 T)

La FFC CONSTRUCTEURS accompagne comme toujours ses adhérents à l'arrivée de ces nouvelles réglementations pour anticiper les impacts opérationnels et financiers. La synthèse ci-dessus a fait l'objet de présentations détaillées lors des réunions de sections. En outre, compte tenu des calendriers de production des carrossiers constructeurs et de l'étalement des livraisons de véhicules, la FFC CONSTRUCTEURS a négocié avec les pouvoirs publics pour ses adhérents des dérogations concernant les véhicules construits avant l'échéance du 6 juillet 2022 imposée par le GSR II mais dont l'immatriculation interviendra postérieurement. Le recensement des véhicules concernés est assuré par la Direction Technique de la FFC CONSTRUCTEURS.

Nous vous invitons à vous rapprocher de notre équipe si vous souhaitez en savoir davantage et si vous êtes concernés par cette actualité réglementaire.

